



## CHARTRE CAMPING GIRON DU CENTRE FVJC 2025 À FROIDEVILLE

En signant la chartre, la jeunesse désirant déposer une roulotte accepte les points suivants :

1. A l'arrivée, les roulettes sont placées par un membre de l'organisation de la manifestation du Giron du Centre FVJC 2025 à Froideville.
2. Les feux et barbecues ne sont autorisés qu'à condition qu'ils soient sécurisés, surveillés et qu'ils ne présentent aucun danger. L'utilisation de grill à gaz est fortement déconseillée et ces derniers devront être conformes à leur utilisation et aux normes en vigueur.
3. Les engins pyrotechniques sont formellement interdits.
4. Les constructions dans le camping seront interdites, à l'exception des avant-toits. Le Giron du Centre FVJC 2025 à Froideville se réserve le droit de faire démonter les édifices non-conformes.
5. Toute émission de musique n'est autorisée que si elle est diffusée à un volume modéré et qu'elle ne dérange pas les autres usagers du camping.
6. Des poubelles sont mises à disposition des usagers du camping. Ces derniers devront rendre la place qui leur aura été prêtée dans l'état où elle a été acquise, c'est à dire propre. **Une consignation de CHF 300.00 sera encaissée à l'arrivée** et ne sera restituée qu'après vérification de la place du camping par un des membres de l'organisation.
7. **LES ROULOTTES DEVRONT ETRE EVACUEES LA SEMAINE SUIVANT LA MANIFESTATION ET SELON LES HORAIRES D'OUVERTURE DU CAMPING.** Soit jusqu'au 17 août, de 17h-22h en semaine et de 8h-22h en week-end. Dans le cas contraire, le Giron du Centre FVJC 2025 à Froideville devra engager des moyens pour les évacuer. Ces derniers seront à la charge des propriétaires de la roulotte et les Fr. 300.- ne seront pas restitués.
8. La consommation d'alcool est autorisée mais avec modération. Toute consommation de produits illicites est strictement interdite et sera dénoncée aux autorités compétentes.
9. Des extincteurs utilisables et aux normes devront être présents dans chaque roulotte afin de prévoir tout début d'incendie.
10. En cas de sécheresse ou de forte chaleur, des informations journalières concernant l'autorisation de faire du feu, des grillades ou autres seront affichées dans le camping et il faudra en tenir compte.
11. **Le Giron du Centre FVJC 2025 à Froideville DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENTS, DE VOLS OU DE DOMMAGES.**

Le Giron du Centre FVJC 2025 à Froideville vous remercie d'avance et vous souhaite une bonne manifestation.

Société et nom du responsable : .....

Lieu, date : ..... Signature : .....

Giron du Centre FVJC 2025 à Froideville : .....

Lieu, date : ..... Signature : .....

